



**TOUS ENSEMBLE EN GREVE  
LE 18 JANVIER  
AUX FINANCES ET DANS LA  
FONCTION PUBLIQUE**

Email : [tresor.cgt@wanadoo.fr](mailto:tresor.cgt@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.tresor.cgt.fr/37>

Le 18 Janvier, le ministre de la Fonction Publique reçoit pour la troisième fois les syndicats. Il ne veut plus discuter des augmentations de salaires. D'ores et déjà, les fédérations CGT, FO, FSU et le « groupe des dix » (incluant la FDSU aux Finances) appellent à la grève et à participer aux manifestations. Il y a nécessité de faire pression sur le gouvernement afin qu'il négocie réellement et qu'il revoit ses choix.

D'autres raisons nous poussent aussi à l'action, Retraite remise en cause, R.T.T. sans création d'emploi, conditions de travail dégradées, restructurations des services qui s'accroissent... La réforme-modernisation du ministère est synonyme de plus en plus de remise en cause du service public. Toutes ces « réformes » font partie d'un projet global dont la logique a déjà été largement rejetée combattue lors du conflit des Finances l'an dernier. Il est temps de se faire entendre, il faut rompre avec le dogme de la réduction des dépenses publiques. **TOUS ENSEMBLE, FAISONS DU 18 JANVIER UNE PREMIERE ETAPE.**

**NEGOCIATIONS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : INNACCEPTABLE**

Le ministre de la fonction publique veut clore les réunions salariales. Il refuse de s'engager au delà de 50% d'augmentation en 2000 (s'appliquant uniquement sur le mois de Décembre) et de maintenir le pouvoir d'achat en 2001 et 2002 (1,2 % d'augmentation sur ces années bien que l'inflation avoisine les 2 % par an). Alors que depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat est laminé, le gouvernement refuse de valoriser de manière significative les salaires ! Les fonctionnaires ne participeraient-ils pas, eux-aussi, à la croissance économique ? Nous le pensons. Ils doivent donc également bénéficier des « fruits de la croissance » Exigeons-le!

**Avenir du système de retraites des salariés du privé et des fonctionnaires :  
DANGER IMMEDIAT**

Le patronat essaie de remettre en cause le système des retraites complémentaires du secteur privé. Il voudrait remettre en cause les 60 ans comme âge de départ à la retraite et faire cotiser les salariés progressivement jusqu'à 45 ans ! Chez les fonctionnaires, le gouvernement ne cache plus son intention de faire passer à 40 ans la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. Il a indiqué dans le programme pluriannuel des finances publiques qu'il a transmis récemment à Bruxelles. Faudrait-il se laisser faire ? Faut-il accepter l'idée de travailler jusqu'à 65 ans, 70 voire 75 ans pour avoir droit à sa retraite ? Alors qu'il y a encore plus de 2 millions de chômeurs, sans compter tous les emplois « précaires ». La croissance économique montre que le problème du financement des retraites ne se pose plus comme il y a quelques années et que d'autres solutions sont possibles. Ce que dit la C.G.T. depuis de nombreuses années est toujours valable aujourd'hui : ceux sont bien les emplois créés qui augmentent la richesse nationale et qui permettent de financer nos retraites.

**MISE EN PLACE DE LA R.T.T. aux Finances :  
35 H 00 BIDON, FLEXIBILITE ET AUCUNE CREATION D'EMPLOI**

Nous l'avons déjà dit et écrit : le décret pris l'été dernier par le gouvernement comportait de graves dangers. Aux finances, lors de la C.T.P.M. du 21 décembre Laurent FABIUS s'est inscrit uniquement dans cette logique. Pour lui, il s'agit surtout d'aménager plutôt que de

réduire le Temps de Travail. Il a confirmé qu'il faudrait travailler 16H00, sans création d'emploi et en respectant des « cycles » de travail. Au Trésor, la direction devrait rencontrer les syndicats le 18 janvier pour communiquer les sites des « expérimentations » et le « protocole » retenu. D'ores et déjà, nous ne pouvons qu'être inquiets puisque, aux impôts, la D.G.I. a communiqué une pré-liste et un protocole édifiant. Extrait :

Remise en cause des acquis : en réalité, les agents devront travailler 36H10, en moyenne, par semaine. Nombre de jours travaillés : 365 j – 104 j (week-end)- 8 j (fériés) – 32 j (congés annuels actuels) soit 221 j à travailler. Calcul 1600 H (à faire)/ 221 j = 7H14 mn par jour soit 36H10mn par semaine. Où sont les 35 H ! En réalité, pour maintenir les congés actuels (32 j) on n'applique pas les 35 H !

Flexibilité et annualisation : définition d'une période blanche (période de charges de quatre mois) avec 560 H à effectuer et d'une période bleue (8 mois). Les 560 H sur 4 mois correspondent aux heures actuellement effectuées. La R.T.T. est donc reportée sur les huit mois suivants. De plus, si des congés sont pris dans cette période blanche, il faudra augmenter le temps de travail les autres jours car les 560 H sont à effectuer sur ces 4 mois. Est-ce cette R.T.T. que nous voulons ? C'est inacceptable ! Exigeons, ensemble, une R.T.T. créatrice d'emplois, qui permette d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des personnels.

### **TRESOR PUBLIC : UNE ACCELERATION DES RESTRUCTURATIONS**

- Abandon des Fonds Particuliers
- Schéma Directeur Informatique : vers la disparition de plus de la moitié des D.I.
- Lente asphyxie du réseau par manque de moyens et des conditions de travail dégradées.

**LA C.G.T. APPELLE TOUS LES PERSONNELS  
A MULTIPLIER LES DEBATS  
DANS LES POSTES ET SERVICES POUR PARTICIPER,  
TOUS ENSEMBLE,  
A LA JOURNEE D'ACTION ET LA MANIFESTATION  
DU 18 JANVIER.**